**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 56 (1983)

**Heft:** 7-8

**Vereinsnachrichten:** Congrès de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Congrès de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

USAL — L'Union suisse pour l'amélioration du logement (organisation faîtière des sociétés coopératives de construction et d'habitation) a tenu le 11 juin 1983, à Sierre (VS), son assemblée ordinaire des délégués. L'Union regroupe 520 coopératives possédant plus de 90 000 logements.
Le conseiller national Otto Nauer, Zurich, a été confirmé dans sa fonction de président central de l'Union par l'assemblée des délégués. Dans son allocution, il fait allusion au fait que la qualité du logement dépend de plus en plus des conditions d'environnement et de l'accessibilité aux lieux de détente, aux établissements culturels et aux centres d'achat. Bien que ces faits exigent une plus grande attention du point de vue de la construction de logements, l'encouragement à la construction de logements dans l'acception restreinte du terme est aussi nécessaire que par le passé. Les coûts élevés de la construction rendent presque impossible l'accès aux nouveaux logements pour de larges couches de la population. Le conférencier signale que ce problème n'est pas d'aujourd'hui et que la Confédération s'est au contraire toujours engagée depuis plus de soixante ans à soutenir la construction de logements à loyer modéré.
Les quelque 300 délégués ont approuvé à une nette majorité une augmentation des cotisations des membres et ont adopté une résolution. Il y est dit que, étant donné le renchérissement constant des loyers et des coûts dans la construction, l'équilibre devait être renforcé par l'apport des organisations à caractère coopératif et autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique. Cela présuppose que les cantons et les communes s'engagent de leur part davantage en faveur de la construction de logements à loyer modéré.
Les salutations de la part des autorités fédérales ont été transmises par le conseiller fédéral Léon Schlumpf, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. Le Gouvernement du Valais était représenté par le conseiller d'Etat Guy Genoud, chef du Département cantonal de l'économie publique, l'Union syndicale suisse par son vice-président, Jean Clivaz.

**Un marché libre du logement grâce à l'encouragement à la construction de logements**

A l'occasion de l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (organisation faîtière des sociétés coopératives de construction et d'habitation) du 11 juin 1983 à Sierre (VS), les 300 délégués des 520 coopératives et autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique regroupés dans l'Union ont adopté la présente résolution:
Le marché du logement, extrêmement tendu encore en bien des endroits, a besoin d'un meilleur équilibre grâce à l'apport de la construction de logements à loyer modéré. Les coopératives et autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique sont prêts à y fournir leur contribution comme par le passé. Pour permettre aux couches de la population à faible et à moyen revenu également l'accès aux nouveaux logements, malgré les coûts élevés de la construction, les coopératives doivent néanmoins avoir recours à l'aide financière des pouvoirs publics et des banques.
C'est pourquoi les sociétés coopératives accueillent avec satisfaction la décision prise il y a deux jours par le Conseil des Etats de débloquer un nouveau crédit cadre en faveur de l'encouragement à la construction de logements. Elles invitent expressément les Chambres fédérales à ne pas perdre de vue le fait que l'aide à l'encouragement au logement fournie par la Confédération n'a cessé de s'avérer indispensable depuis plus de soixante ans qu'elle est entrée en application. Les cantons et les communes ainsi que les banques les exhortent à s'engager pour leur part davantage en faveur de la construction de logements à loyer modéré. Ce sont ces conditions seules qui garantiront à tous les milieux intéressés que le marché du logement ne demeure pas l'apanage de certains, mais qu'il soit réellement libre.


CHAUFFAGES
TOUS SYSTÈMES
— Etudes
— Installations
— Entretien
— Dépannages
BRAUCHLI SA
Lausanne
Av. de Morges 35
Tél. (021) 24 14 81

Menuiserie
F. Ducommun & Fils
Agencements de magasins
Menuiserie pour bâtiments et villas
1018 Lausanne
Ch. Grandchamp 6
Tél. (021) 37 25 53

**Soixante années d'encouragement à la construction de logements**

Bref résumé du discours du conseiller national O. Nauer, Zurich, président central de l'USAL.
La qualité du logement est, davantage qu'auparavant, déterminée par les conditions d'environnement et la proximité des lieux de détente, des centres culturels et d'achats. Bien que ces faits exigent plus d'attention du point de vue de la construction de logements, l'encouragement à la construction de logements est, dans son acception initiale et restreinte, aussi nécessaire que par le passé. Les coûts élevés de la construction rendent difficile l'accès aux nouveaux logements pour de larges couches de la population. Le risque de ne pouvoir louer les nouveaux logements est devenu si grand que dans les milieux des investisseurs traditionnels on parle de renoncement aux activités dans la construction de logements. Le déséquilibre déjà assez grave actuellement sur le marché du logement s'en trouverait accru aux dépens de tous ceux qui sont en quête d'un logement.

En l'espace de plus de soixante ans, l'encouragement à la construction de logements a pris la dimension d'une tâche publique à laquelle la Confédération contribue largement. Depuis les premières mesures prises en 1919 par la Confédération, celle-ci s'est efforcée de diverses manières de transférer cette tâche à la seule charge des cantons et des communes, mais sans y aboutir. Et néanmoins, la Confédération devrait désormais se décharger de l'encouragement au logement, selon l'avis exprimé par le Conseil fédéral dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Dans le message, les précédentes tentatives qui n'ont pas abouti sont passées sous silence et le projet de vote cache à l'électeur le fait qu'une décision du peuple prise à une nette majorité en faveur de l'encouragement à la construction de logements serait tacitement supprimée.

**Qu'est-ce que l'Union suisse pour l'amélioration du logement USAL?**

*Plus de 500 sociétés coopératives de construction et d'habitation*
et autres promoteurs de la construction de logements d'utilité publique, répartis dans tout le pays, disposant de plus de 90 000 logements, se regroupant en dix sections; il faut y ajouter les villes et les communes de même que les personnes physiques et morales à titre de membres individuels — telle est la composition de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

*Buts de l'Union:*
encourager les activités dans le secteur du logement, et notamment celles des sociétés coopératives de construction et d'habitation d'utilité publique.

*Ses activités:*
assurer un service d'assistance-conseils, organiser des cours de perfectionnement, défendre des intérêts communs, développer les échanges. Trouver de nouvelles solutions. Garantir et procurer des prêts. Organisation de congrès et de cours. Publication de revues *Das Wohnen* (15 000 exemplaires) et *Habitation* (4000 exemplaires), de séries, brochures, aide-mémoires. Participation à la Coopérative de cautionnement hypothécaire et à Logis Suisse SA, une société de construction et d'habitation composée d'organisations de toute la Suisse. Collaboration avec des commissions d'experts de caractère public ou privé. Collaboration avec l'Office fédéral du logement et les autorités cantonales et communales. L'USAL prend en charge les travaux de secrétariat de l'AW, organisation de dimension nationale.

*L'USAL est neutre*
du point de vue politique et confessionnel. Elle ne poursuit pas de buts lucratifs.

**Elections au comité central**

*Réélections:*
O. Nauer (élu comme président central)
A. Bussey, Vernand-Dessous (vice-président)
H. Metz, Zurich (caissier)
H. Ahl, Zurich
R. Arber, Bâle
G. Ayer, Fribourg
Hp. Bertschmann, Bâle
W. Betschmann, Windisch
G. Brianti, Bâle
Dr A. Elser, Saint-Gall
R. Gay, Genève
Dr D. Keller, Zurich
B. Meizoz, Lausanne
E. Müller, Zurich
H. Schaber, Lucerne
E. Schlatter, Schaffhouse
H. Schneider, Saint-Gall
K. Ulrich, Winterthour
Mme S. Zimmermann, Olten

*Nouveau:*
Hans Reinhard, architecte, Berne
Willi Balmer, Berne
(proposés par la section Berne)
Délégués par l'Office fédéral du logement:
Th. Guggenheim, directeur
F. X. Suter, vice-directeur